

L'an deux mil dix-huit, le sept février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2018

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, M. Thomas DESMETTRE, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Marie CHAMPAULT, Adjoint.

Mme Christiane DEVIENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, MM. Daniel COMPERE, Bernard BATAILLE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE (pouvoir à M. DURAND, Maire), Mmes Ariane FRUIT (pouvoir à M. SANSONE), Maryse DESTOBERE (pouvoir à M. BERCKER), M. Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion appelle-t-il des remarques particulières ?
Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

20 Décembre 2017 – Décision portant marché d'**entretien de l'éclairage public de la commune** avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES à La Chapelle d'Armentières pour un montant estimatif de 78 973,30 euros HT (94 767,96 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

20 Décembre 2017 – Décision portant marché d'**insertion professionnelle pour le nettoyage et la préservation des espaces publics de la ville** avec l'association CANAL à Tourcoing pour un montant annuel net de taxe de 72 416 euros à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse une seule fois pour une durée d'un an.

21 Décembre 2017 – Décision portant marché de **nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux** avec la société SAMSIC SAS II à Villeneuve d'Ascq pour un montant de 108 827,25 euros HT (130 592,70 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an.

29 Décembre 2017 – Décision portant contrat de **vérification de l'installation de protection contre la foudre** avec la société BCM Foudre à Douai pour un montant total annuel de 430 euros HT (516 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable chaque année sans excéder 4 ans.

30 Décembre 2017 – Décision portant contrat d'**assurance de la flotte automobile** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 10 770,93 euros TTC pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

30 Décembre 2017 – Décision portant contrat d'**assurance incendie divers dommages aux biens** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 15 309,36 euros TTC pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

30 Décembre 2017 – Décision portant contrat d'**assurance responsabilité civile générale** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 5 134,13 euros TTC (0,09 % de l'assiette de prime) pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018.

30 Décembre 2017 – Décision portant contrat d'**assurance de la protection juridique pénale des agents territoriaux** avec SARRE & MOSELLE à Sarrebourg pour un montant prévisionnel de 430,92 euros TTC pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

4 Janvier 2018 – Décision portant contrat de **maintenance pour le système de vidéoprotection de la ville** avec la société SOGETREL à Sainghin en Weppes pour un montant de 11 580 euros HT (13 896 euros TTC) pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

11 Janvier 2018 – Décision portant contrat pour le **détaupinage des espaces verts (parc public du Hautmont – salle Lucien Valet – cimetière communal – stade de football et espaces verts rue Mirabeau – tennis club Nathalie Tausiat)** avec la société B.V.B.A. DELTOUR à Wervik Belgique pour un montant annuel de 3 150 euros HT (3 780 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an.

17 Janvier 2018 – Décision portant trois contrats de **maintenance pour les tableaux d'affichage pupitres et antennes des salles Charles de Gaulle, Lucien Valet et l'espace Jean Richmond** avec la société BODET à Tréfontaines pour un montant annuel de 437,36 euros HT (salle Charles de Gaulle) 375,57 euros HT (salle Lucien Valet) et 1 301,24 euros HT (espace Jean Richmond) pour un montant total annuel de 2 114,14 euros HT (2 537 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an et renouvelable trois fois pour une durée d'un an.

25 Janvier 2018 – Décision portant contrat pour l'**entretien du terrain de football synthétique au stade Patrick Balajé** avec la société INOVERT à Ennevelin pour un montant annuel de 2 468,00 euros HT (2 961,60 euros TTC) à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

25 Janvier 2018 – Décision portant contrat pour l'**entretien du terrain de football en gazon naturel au stade Patrick Balajé** avec la société INOVERT à Ennevelin pour un montant annuel de 5 514 euros HT (6 616,80 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour une durée d'un an.

1-Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le document ci-annexé reprend les éléments exposés.

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

M. HUS : Effectivement, nous entamons ce soir la première étape de l'élaboration du budget primitif 2018, par la présentation du rapport d'orientations budgétaires qui vous présentera, à la fois, la rétrospective depuis ce début de mandat en termes de trajectoire des finances locales, mais également nos perspectives pour les prochaines années. Nous sommes ici donc sur les premières tendances de ce qu'on peut donner aujourd'hui en termes d'informations financières pour la ville de Mouvaux. Comme d'habitude, nous proposons une présentation en trois grands temps dans ce rapport d'orientations budgétaires, d'une part, vous rappeler brièvement le contexte économique, législatif national, ensuite évidemment rappeler le contexte des collectivités territoriales en France et puis naturellement nous vous rappellerons nos orientations budgétaires pour la ville de Mouvaux notamment en 2018. S'agissant de la situation économique pour 2018, on constate une certaine reprise de l'activité économique qui a une incidence directe en réalité sur le contexte des collectivités territoriales. Un exemple, lorsque l'économie reprend c'est notamment les droits de mutation qui dynamisent par exemple des recettes fiscales, qui viennent alimenter le budget de fonctionnement d'une collectivité territoriale. Pour 2018, la croissance du PIB est prévue à hauteur de 1,7 %, nous avons un déficit qui est sous la barre des 3% à 2,6 % en estimation et enfin un taux de chômage qui est attendu pour 2018 à 9,4 %. Ces chiffres étant ceux naturellement de l'INSEE et du projet de loi de finances pour 2018 adopté à l'assemblée nationale et au sénat. S'agissant des collectivités territoriales en particulier, qu'est-ce qu'on constate finalement depuis ces dernières et en particulier sur 2017 – 2018 ? D'abord, l'épargne brute reprend un peu de couleurs, l'épargne brute c'est ce qui permet aux collectivités de financer notamment leurs investissements et là on constate une progression de 2,2 %. Pour rappel, lorsqu'on se voyait jusqu'à présent pour vous présenter nos orientations budgétaires, l'épargne brute était plutôt en repli, ce qui démontrait une certaine fragilité s'agissant de la section de fonctionnement pour les collectivités territoriales. On a également une reprise dans l'investissement, l'investissement public, l'investissement des collectivités territoriales est en progression de 3,7 %, c'est 4,4 % rien que pour le bloc communal et vous savez que ce n'est pas neutre quand on sait notamment que 70 % de l'investissement en France est porté par les collectivités territoriales. Enfin, le recours à l'emprunt diminue de 2,5 milliards, c'est logique puisque nous avons une progression de l'épargne brute, c'est autant en moins à emprunter pour les collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2018 rappelle combien le contexte est mouvant pour les collectivités territoriales, nous avons un certain nombre de dispositions qui vont indirectement ou directement impacter la ville de Mouvaux pour 2018 et pour les prochains exercices budgétaires. D'abord, Mouvaux n'est pas concernée à ce stade, mais l'Etat va contractualiser avec les 319 plus grandes collectivités territoriales de France, tous les départements, toutes les régions, tous les EPCI, les plus grandes ville seront concernées par un engagement sur une trajectoire du respect des finances locales. Nous ne sommes pas encore concernés mais naturellement nous surveillons ça de près parce que potentiellement demain nous pourrions également, ville de Mouvaux, être impactée par des engagements vis-à-vis de l'Etat. Ensuite, vous le savez, le deuxième point fort s'agissant du contexte des collectivités territoriales, c'est la réforme de la taxe d'habitation, nous ne sommes pas sur une suppression pour la ville de Mouvaux puisqu'il y a un dégrèvement qui sera compensé mais en tous les cas nous devons l'intégrer également dans nos orientations budgétaires. La CSG augmente également pour tous les agents des collectivités dont Mouvaux et donc c'est également une dépense que nous devons intégrer dans nos orientations budgétaires. Par contre, le projet de loi des finances pour 2018 intègre bien une volonté de continuer à soutenir l'investissement local, pour les collectivités nous sommes directement concernés, Mouvaux a bénéficié ces deux dernières années de dotations de soutien à l'investissement local, ça devrait être encore le cas en 2018. Enfin, surtout, c'est là où nous-mêmes nous sommes plus concernés, c'est davantage sur l'endettement des collectivités territoriales, une règle d'or devrait émerger en 2018, interdisant notamment les communes comme Mouvaux, de dépasser une capacité de désendettement de plus de 12 ans. Rassurez-vous, nous vous le présenterons dans quelques minutes, Mouvaux est bien en deçà de la capacité de désendettement de 12 années. Pour ce qui est donc de ce qu'on envisage en termes de compte administratif 2017, qui vous sera présenté dans quelques mois à Mouvaux et si on compare par rapport au réalisé, au compte administratif 2016, que constate-t-on ? D'abord des recettes de gestion, des recettes de fonctionnement qui sont en diminution de 2,4 % cela concerne essentiellement les produits des services qui ont diminué de 4,4 %, on a également les impôts et taxes le chapitre 73 qui diminue également d'un peu moins de 1%, on a les subventions et participations qui ont également diminué de 5,75 % et parmi les éléments importants des subventions et participations, on constate que les deux principales dotations de l'Etat que sont la DGF et la DSU ont dégringolé d'environ 15 % pour la ville de Mouvaux en 2017. Véritablement 2017 a été la dernière année de baisse des dotations très forte pour les collectivités et Mouvaux en a pâti. Une fois qu'on sait en termes de recettes, ce qu'on a pu constater en 2017, passons aux dépenses de fonctionnement. Les dépenses ont progressé légèrement mais de 2,16 %. Cela est notamment lié aux charges à caractère général qui ont été dynamiques pour 4,2 %. Vous voyez que la masse salariale a également progressé d'un peu plus de 5%. Les autres charges de gestion courante et notamment on a là tout ce qui est lié au chapitre 65, aux subventions aux associations, vous voyez que c'est un chapitre dynamique qui a progressé également pour sa part de 6,57 %. Les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette, c'est-à-dire ce que nous payons quand nous empruntons, ces charges ont diminué nous payons moins d'intérêt de la dette, c'est aussi le signe d'une bonne gestion à la ville de Mouvaux, s'agissant de son endettement, ces charges ont diminué de 3,2 %. La capacité d'autofinancement qui en fait est la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, a mécaniquement diminué également de 30%, puisqu'on a moins de recettes et des dépenses qui continuent même de façon modeste à progresser, vous avez un autofinancement qui mécaniquement se réduit. Par contre les dépenses d'équipement ont continué à être dynamiques pour un peu plus de 11,7 % c'est notamment lié à la livraison de l'équipement qu'on a en centre-ville : l'Etoile qui a été inaugurée il y a quelques mois maintenant. Nos orientations budgétaires nous permettent de vous rappeler notre stratégie financière quelle est-elle ? Elle se décompose finalement en 4 points structurants : d'abord il faut continuer à contenir la section de fonctionnement à la ville de Mouvaux, pourquoi ? parce-que cela nous permet de préserver un autofinancement suffisant pour justement continuer à investir. Monsieur le Maire le dit souvent mais une ville qui n'investit pas c'est une ville qui se meurt et qui ne se régénère pas, nous devons continuer à avoir pour cela un autofinancement qui est finalement suffisant. Et donc, cela nécessite d'avoir une maîtrise forte de nos dépenses en particulier la masse salariale, les dépenses de personnel qui sont le premier poste de dépenses des collectivités et puis lutter contre les charges qui peuvent être compressibles. Ensuite c'est continuer à avoir un niveau d'investissement significatif, c'est lié très directement à ce que je vous disais sur l'autofinancement, cela nous permet de continuer à régénérer, à renouveler notre ville de Mouvaux. Préserver un niveau d'endettement maîtrisé c'est ce qui permet aussi de respecter la règle d'or que j'évoquais il y a quelques minutes puisqu'avoir un endettement maîtrisé, c'est éviter le risque d'avoir des ratios qui se dégradent et donc avoir finalement une solvabilité qui inquiète nos partenaires financiers. Enfin depuis le début du mandat nous avons 5 priorités, d'abord la sécurité, assurer la sécurité, ensuite la propreté de notre commune, on a également le cadre de vie, la solidarité et le mieux vivre ensemble. Ces 5 priorités resteront structurantes pour nos orientations budgétaires que ce soit en 2018 et pour le reste du mandat. Quelles sont nos prévisions budgétaires à ce stade pour 2018 ? Je précise tout de suite que, s'agissant de propositions d'orientations à ce stade, il est évident que toute collectivité qui a des éléments à intégrer en particulier dans les prochains mois avec un contexte national qui pourra encore évoluer, tout cela nécessiterait peut-être de modifier encore à la marge nos orientations mais à ce stade comment envisage-t-on le budget primitif pour 2018 ? D'abord, des recettes qui vont très légèrement diminuer à 1,3 %, les dépenses vont également diminuer de 0,4 %, nous pourrions, si vous le souhaitez, entrer davantage dans le détail même si aujourd'hui nous sommes sur les grandes tendances, des tendances générales et le budget primitif qui vous sera présenté dans quelques semaines sera l'occasion d'entrer davantage encore dans les détails pour expliquer un petit peu ces variations. La capacité d'autofinancement c'est-à-dire encore une fois la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement va se réduire également d'un peu moins de 10 % à 9,54 %. Et enfin nos dépenses d'équipement pour leur part vont également diminuer d'un peu moins de 30 %, ce qui est la suite logique finalement d'une livraison d'un nouvel équipement qui est l'Etoile et qui donc a fortement sollicité nos dépenses d'équipement en 2017 mais ces dépenses vont se réduire naturellement en 2018. Surtout un point important qu'il faut retenir dès ce soir, pas de hausse des taux sur la fiscalité locale en 2018. Je vous indiquais à l'instant que le ROB permet aussi d'évoquer une rétrospective, notamment s'agissant de nos dépenses de fonctionnement et de nos charges de personnel de 2010 à 2017, vous voyez qu'il y a d'abord d'une part une volonté de contenir nos dépenses de personnel mais ces dernières années, et en particulier à partir de 2013, il y a eu un certain nombre de réformes qui ont impacté directement notre budget sans même que nous ayons la moindre compensation. Ces réformes étaient nationales, gouvernementales et nous n'avions que très

peu finalement de marge de manœuvre pour négocier. Lorsque nous avons eu à intégrer le PPCR, la réforme sur les catégories B et C, la réforme des rythmes scolaires, les taux patronaux qui ont évolué notamment la CNRACL, la revalorisation du point d'indice, tout cela a fortement dynamisé nos charges de personnel sans que nous ayons la moindre compensation de l'Etat depuis 2013. Comment envisage-t-on la suite maintenant de 2018 à 2021 ? D'abord, je vous le rappelle, c'est l'un de nos objectifs dans la stratégie financière de Mouvaux, il faut continuer à contenir nos charges de personnel. Ce que nous pouvons intégrer aujourd'hui, alors évidemment ça fait une belle pente, tout dépend bien sur des échelles que l'on calcule, Monsieur COMPERE je vous vois venir, sur Excel, bon en tout cas ce que l'on constate, vous voyez, c'est que nous allons intégrer pour 2018, 2019, 2020, surtout le glissement vieillesse technicité, il y a les règles classiques de la fonction publique qui dynamisent mécaniquement lorsque l'on avance en grade, en échelon, un agent perçoit un peu plus chaque mois, c'est également une cotisation que paie également la collectivité. Tout cela peut entrer dans le GVT, donc on va dynamiser, sans même la création de poste, nos dépenses de personnel. Et puis il y a le PPCR que l'on finit d'intégrer aussi dans nos dépenses de personnel mais ce parcours professionnel carrière rémunération a naturellement aussi dynamisé nos charges de personnel. S'agissant de nos investissements, pour rappel, avec la transformation du cœur de ville ces dernières années, avec la poursuite de projets ambitieux, les prochains travaux rue Franklin Roosevelt et rue Faidherbe, tout cela montre que nous avons continué à investir fortement depuis plusieurs années. Entre 2008 et 2016, Mouvaux a investi plus de 30,5 millions d'euros, c'est beaucoup pour régénérer, pour renouveler notre collectivité, pour aussi avoir cet aspect attirant, cette attractivité du territoire que beaucoup d'autres collectivités nous envient. En 2017, nous avons investi 4,5 millions d'euros, encore une fois je vous le disais, il y a les investissements du quotidien, ce qui permet de maintenir en bon état notre patrimoine municipal mais c'est aussi dedans que nous retrouvons les dépenses qui étaient liées au projet de l'Etoile. Entre 2018 et 2020 nous prévoyons de dépenser 11,8 millions de dépenses d'équipement. Par contre, nous réaffirmons ici avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale un engagement qui avait été pris dès 2014 : sans soutien financier de nos partenaires financiers, il n'est pas question d'engager comme cela des projets structurants. Le rapport d'orientations budgétaires implique également une présentation succincte de la structure de la dette et de la façon dont nous gérons notre endettement à Mouvaux. Actuellement nous comptons 8 emprunts qui sont tous évidemment classifiés en 1A, ça veut dire qu'en gros il n'y a pas de dette d'emprunt structurant qui serait dangereux, de type toxique. Nous avons 6 emprunts à taux fixe et 2 à taux variable. C'est plutôt rassurant d'avoir dans le panier des emprunts dans une collectivité un peu de taux fixe, un peu de taux variable, cela nous permet de gérer les deux et d'avoir une gestion active finalement de notre endettement. Nous avons une extinction de la dette au 1^{er} Janvier 2031, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que la capacité de désendettement, c'est-à-dire qu'en gros si demain nous devons mobiliser l'ensemble de nos ressources de fonctionnement pour rembourser notre dette il nous faudra 7,8 ans, ce qui veut dire encore une fois que nous sommes bien en deçà des 12 ans de capacité de désendettement, c'est-à-dire la ligne rouge à ne pas franchir. L'impact direct sur la gestion de l'emprunt ce sont les charges financières, c'est ce que nous payons pour les intérêts de la dette. Vous voyez que ces charges financières entre 2018 et 2021 vont continuer à diminuer, je vous présentais dans le projet de rétrospective et notamment pour 2017 que nous avons intégré une baisse des charges financières, ce sera à nouveau le cas pour 2018 et jusqu'à la fin de ce mandat. Petite information, je pense que ça mérite d'être souligné, il est bon parfois de se comparer aussi notamment aux autres villes de la même strate, qui ont la même population que nous, vous voyez que la moyenne des charges financières des intérêts de la dette par habitant s'élève à 22 euros à Mouvaux contre 59 si on prend la strate en comparaison avec les autres collectivités. S'agissant de l'encours de dette, nous avons également prévu pour 2018 et 2019 une baisse tendancielle de notre endettement mouvallois. Aujourd'hui nous prévoyons peut-être à nouveau une petite hausse en 2020 mais tout dépendra naturellement de notre capacité à financer en fait nos investissements, tout dépendra de l'autofinancement et il n'est pas interdit de penser qu'après 2020 se posera une autre question pour laquelle aujourd'hui nous n'avons pas de réponse, c'est qu'une fois que l'ensemble de la taxe d'habitation aura été supprimée, quid pour nous de nos ressources fiscales, de nos ressources de fonctionnement ? Donc à ce stade évidemment nous sommes encore en attente de précisions de la part du Gouvernement. Mais un seul chiffre également pour nous comparer aussi un petit peu aux autres collectivités de la même strate, vous voyez que pour Mouvaux et par habitant l'encours de dette c'est 897 euros, c'est 918 euros sur la strate en moyenne pour une ville d'à peu près la même population que la nôtre. Nous sommes en deçà et c'est donc plutôt rassurant en termes de bonne gestion des finances locales. Quels sont les grands projets pour 2018 ? Encore une fois nous vous donnons là des tendances, nous sommes sur les orientations budgétaires, le budget primitif sera l'occasion de rentrer plus en détail, ligne par ligne, avec des chiffres précis notamment pour les dépenses d'équipement. Mais ce que l'on constate et ce que l'on inscrit aujourd'hui, ce que l'on prévoit en dépenses d'équipement ce sont des travaux importants rue Franklin Roosevelt, nous allons constater sans doute aussi la reprise des travaux sur les rues Faidherbe, Epinette, Guy Môquet et Jean Jaurès. Nous avons l'aménagement de la rue Suzanne Lanoy Blin qui est également programmé, la place dans le cœur de ville qui devrait également émerger en 2018, nous continuons également à investir pour l'accessibilité, c'est notre engagement d'agenda programmé de l'accessibilité pour rendre nos bâtiments plus accessibles aux Mouvallois, c'est un plan d'investissement chauffage également parce que nous avons des besoins également de continuer à investir pour avoir finalement des dépenses qui sont maîtrisées et satisfaire les besoins de nos Mouvallois, nous avons toujours un plan pluriannuel toiture qui nous permet chaque année d'opérer sur nos dépenses finalement une priorité s'agissant des toitures des équipements publics, nous allons mettre en place également un éclairage LED pour les églises et enfin une provision sera inscrite pour la réfection de la toiture de l'école Lucie Aubrac. Deux ratios sont à surveiller de près pour Mouvaux comme pour toute collectivité, d'abord l'épargne brute, je vous le disais en début d'introduction c'était finalement la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, c'est donc ce qui permet encore une fois de financer nos investissements sans recourir à l'emprunt, c'est donc un ratio important que l'on doit surveiller de près pour maîtriser correctement nos ratios de solvabilité. Et puis, je le redis la capacité de désendettement parce que c'est là également qu'il y a une tendance naturellement à être vigilant à ne pas dépasser encore une fois cette ligne rouge des 12 années. Alors quelles sont les tendances pour ces deux ratios à Mouvaux ? D'abord l'épargne brute, vous voyez qu'elle a tendance à diminuer et pourquoi et bien tout simplement parce que le rythme finalement des recettes dans les prochaines années est vraisemblablement en moins bonne forme que le rythme des dépenses, pourquoi, parce que je vous le disais à l'instant, les dépenses de personnel qui dynamisent chaque année avec un GVT qui augmente c'est forcément des dépenses supplémentaires. S'agissant de nos recettes, nous sommes là plutôt sur un tassement et donc mécaniquement nous avons un effet ciseaux : moins de recettes, plus de dépenses. Encore une fois à surveiller de très près compte tenu des prochaines annonces, nous sommes dans un contexte mouvant pour les collectivités territoriales, il faudra qu'on soit extrêmement attentif à ce qui sera annoncé dans les prochains mois, dans les prochaines années pour les collectivités en France. La capacité de désendettement, vous le voyez, Mouvaux est en deçà des ratios inquiétants et donc c'est plutôt encore une fois de nature à être rassuré mais ne baissons pas les bras, soyons vigilants parce que c'est un ratio qui sera surveillé de près dans les prochaines années. Au fond si on devait se quitter maintenant qu'est-ce qu'il faudrait retenir s'agissant du rapport d'orientations budgétaires ? D'abord le contexte est particulièrement mouvant pour les collectivités territoriales, il y a un profond bouleversement accompagné de réformes importantes pour nous actuellement. Nous avons deux obligations et ce sont deux nécessités impérieuses que l'on continue à avoir en 2018, d'abord faire le choix de la sincérité, nous vous présentons également en toute transparence ce soir nos données, nous continuerons évidemment à vous proposer des éléments chiffrés, transparents en toute sincérité. Et enfin c'est agir avec responsabilité, une collectivité comme Mouvaux quand elle investit, quand elle a des projets doit aussi, par ailleurs, gérer ses dépenses avec responsabilité. Pour finir et avant naturellement de laisser la parole aux uns et aux autres, je tenais vraiment à vous dire que ces orientations budgétaires, qui finalement sont présentées d'année en année avec toujours une même stratégie financière sont quand même couronnées d'une certaine reconnaissance et nous étions avec Monsieur le Maire il y a quelques mois maintenant au podium des municipalités et nous avons eu l'occasion avec Monsieur le Maire, avec Madame la DGS, l'occasion de nous voir remettre un certain nombre de trophées qui reconnaissent à la fois la bonne gestion de la collectivité et également l'attractivité du territoire. C'est encore une fois le signe que cette stratégie paie, elle est reconnue par des organismes indépendants, c'est là-dessus que nous devons miser, c'est là-dessus que nous devons être vigilants pour continuer à avoir une bonne gestion et l'attractivité de notre territoire. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je n'ai rien à ajouter, c'est clair, limpide, donc la parole est à vous, Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Nous avons, comme d'habitude, six pages à caractère national donc je parle de ce petit livret ici, ce dont je pense on pourrait bien se passer. Néanmoins je constate que pour la première fois depuis que nous nous côtoyons dans ce conseil, vous donnez un vibrant satisfecit au Gouvernement en page 7 puisque vous indiquez quand même que « dans ce contexte la stratégie financière nationale définie se poursuit visant à préserver la qualité des services publics et à financer nos investissements ». Donc on pourrait se demander si ce sont les prémices d'un changement de nature politique. Alors maintenant quelques questions, je vais poser quelques remarques sur les différentes pages. Déjà, à mon avis bien évidemment c'était une petite erreur ou vraiment vous êtes trop joyeux : page 3 vous avez mis une croissance de 5,5 % en début 2018,

j'en serai ravi, ensuite page 8, on voit que vous avez très souvent des surestimations par rapport au compte administratif, les charges à caractère général sont surestimées comme les autres charges à caractère courant, donc pourquoi ? Est-ce qu'après c'est plus facile pour faire passer l'excédent en fonctionnement dans l'investissement ? Egalement à la fin de cette page 8, il y a une énorme différence dans les dépenses d'équipement donc 4,5 millions d'euros au lieu de 7,4, là également je pose la question. Page 10 : j'aimerais que vous m'expliquiez ce que signifie « le risque accru d'insécurité juridique » ? Ensuite dans cette page également vous voulez lutter contre l'absence d'agents, je n'aime pas du tout le terme absentéisme parce qu'il indique une volonté d'être absent et vous reconnaissez la pénibilité, le mal-être et en instaurant une culture managériale et une gestion automatisée du temps de travail. Là je vous avoue je ne vois pas très bien l'empathie dans ces techniques. D'ailleurs j'aimerais connaître le taux d'absence et pas le taux d'absentéisme. Vous parlez également de fortes contraintes de charges de personnel, c'est vrai qu'ils ne veulent pas travailler gratuitement alors que vous annoncez qu'elles vont diminuer de 5 % et comme tout le monde la sait vous aurez bientôt le loisir de remplacer les fonctionnaires par des contractuels. Page 11 : vous diminuez les charges d'équipement de 2 millions, donc une question : quid de l'EPHAD, dans quel système l'EPHAD va-t-il se trouver ? Page 13 : comme l'a très bien dit votre adjoint aux finances, la façon de présenter un graphique est toujours orienté vers la démonstration qu'on veut en faire, c'est-à-dire que sur une même hauteur quand on met d'un côté 2 millions d'euros et de l'autre côté 0,6 million d'euros je vous avoue que je peux vous faire un graphique où je vous mets la côte Joire et le Mont Ventoux au même niveau et je peux grimper les deux de la même façon. Page 14 : vous avez 159 non titulaires, donc peut-on savoir combien il y a de contrats aidés, est-ce qu'ils seront supprimés ou transformés ? Page 16 : c'est vraiment peut-être un détail mais vous parlez d'une voiture de fonction qui est bien évidemment indispensable mais pourquoi pas un véhicule de service qui pourra être utilisé également par d'autres personnes si besoin en était. Page 18 : Mouvaux est une ville, comme vous dites, pauvre mais c'est peut-être du fait également que nous n'avons pas d'entreprises comme les autres communes et qu'il faudrait inciter les PME à s'implanter. Ensuite, même si nous sommes une ville pauvre, l'impact de la réduction de la taxe d'habitation aura un effet moindre puisque seuls 30 % des personnes ne paieront pas par rapport aux 80 % sur le niveau national, donc c'est une ville peut-être pauvre mais ce n'est pas une ville de pauvres globalement. Donc peut-on s'attendre à un moment ou un autre à une augmentation de la taxe foncière ? Au niveau de la page 20 : vous mettez 11 millions de dépenses d'équipement, donc quels sont les buts, quelles seront les dépenses d'équipement ? Et au niveau de la page 23 : l'emprunt de 2 millions en 2020, dans quel but ?

M. le Maire : Merci pour cette intervention à la PRÉVERT. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Merci Monsieur le Maire. Donc en préambule du document qui nous a été fourni, vous nous donnez le contexte économique et législatif national et la délicate situation financière de l'Etat entraînant une diminution notoire des attributions aux collectivités. Ce qui est valable pour tout mais plus problématique pour les communes à la situation quelque peu précaire. Cependant, l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation ainsi que la hausse de la CSG, donc normalement pas de mauvaise surprise de ce côté. Ce document est très fourni d'éléments financiers mais la situation de Mouvaux tient tout compte fait en quelques chiffres, cela débute page 7 de ce rapport par la rétrospective 2002 – 2017 de laquelle se dégagent plusieurs faits : donc la capacité d'autofinancement qui est en perte de vitesse, ce qui signifie que la commune ne dégage quasiment pas assez d'excédent de fonctionnement pour couvrir son investissement et payer ses dettes, comme l'exige le principe budgétaire de l'équilibre réel. Bref, on dépense où on a dépensé plus que ce qu'on est capable de réaliser. C'est très visible page 8 dans la projection du compte administratif 2017 car si l'on compare les résultats de 2016 à ceux provisoires, mais qui normalement sont devenus définitifs en Février 2017, on note pour les recettes de gestion une diminution de 2,39 % alors que les dépenses de gestion sont en augmentation de 2,16 %. L'inflation des dépenses réside dans les charges à caractère général, due à l'augmentation du prix des fluides, donc c'est ce qui nous avait été expliqué en commission finances mais également au fonctionnement de l'espace culturel l'Etoile qui coûte très cher. L'inflation réside dans les charges de personnel, + 17 % et pourtant la masse salariale a diminué de 4,90 % avec la fermeture de la crèche familiale et je pense qu'une baisse devrait normalement arriver également cette année avec la fin des NAP, prévues pour être arrêtées en Septembre, donc il y aura encore une diminution de la masse salariale. Les autres charges de gestion courante augmentent de 6,57 % et même si les intérêts de la dette diminuent, la capacité d'autofinancement baisse donc de 30,12 %. Ces résultats de 2017 sont donc plus mauvais que ceux de 2016, d'où comme vous l'indiquez l'obligation de définir une stratégie financière claire notamment en maîtrisant notre niveau d'endettement. Il nous faut donc absolument vendre du patrimoine pour avoir des recettes directes d'investissement, faire rentrer de l'argent frais à la ville et éviter ainsi d'inscrire un emprunt en Décembre pour équilibrer les comptes et ré-augmenter la dette. Surtout sachant que l'Etat prévoit de surveiller étroitement l'endettement des communes dans ses prévisions de la loi de finances 2018. Cette année c'est la Carrière des Prés qui est vendue mais dans les années à venir, que pourra-t-on vendre ? Pensez-vous augmenter le taux de la taxe foncière ? J'ai eu la réponse pour cette année, non, mais pour les années à venir pour compenser la diminution des recettes ? Vous prévoyez de réduire les charges compressibles, pouvez-vous préciser lesquelles ? Vous dites également vouloir lutter contre l'absentéisme des agents municipaux, déjà au ROB de l'année dernière il était question du mal-être au travail du personnel municipal, y-a-t-il un gros malaise, doit-on s'inquiéter pour la santé des agents municipaux ? Vous indiquez vouloir maintenir un niveau d'investissement significatif, les équipements structurants étant terminés, or le niveau d'investissement baisse de 28,92 % et si effectivement les équipements structurants municipaux sont en phase d'être terminés enfin dans le centre-ville, il ne faut pas oublier les autres quartiers donc peut-être équilibrer un peu les autres travaux sur l'ensemble de la commune et on a vu que la plupart des investissements prévus cette année le sont en centre-ville encore. En conclusion vous écrivez : il est bien complexe d'établir des perspectives de budget pluriannuelles avec visibilité quasi nulle quant aux recettes pour les années à venir. Cela donne un peu l'impression que l'on pilote à vue n'ayant aucune marge de manœuvre de fonctionnement. Or, Edouard PHILIPPE a déclaré récemment que pour les collectivités non concernées par la contractualisation des dépenses, ce qui n'est pas le cas actuellement pour Mouvaux, celles-ci seront seulement tenues par une obligation raisonnable et collective des maîtrises des dépenses. Mais tout laisse à penser que dans les années futures, l'Etat contractualisera avec toutes les communes pour la limitation des dépenses avec mise en place d'un bonus-malus. Mouvaux a donc tout intérêt à bien se préparer.

M. le Maire : Merci. Pascal GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Cette première séance plénière de l'année du Conseil Municipal, consacrée au Rapport d'orientations budgétaires 2018, marque l'entrée en application d'une nouvelle contrainte imposée par le Gouvernement sur nos finances communales. En effet, outre la baisse des dotations, la problématique de la suppression progressive de la taxe d'habitation s'impose désormais. Cette réforme de la fiscalité locale nous prive non seulement de visibilité sur nos recettes, mais aussi ampute sérieusement notre autonomie financière. Alors que l'on nous parle de décentralisation, en même temps tout est fait pour centraliser les recettes communales. Nos concitoyens aspirent pourtant à plus de proximité afin que l'on réponde mieux à leurs besoins quotidiens. Les compensations annoncées par la suppression progressive de la taxe d'habitation nous rappellent celles promises lors de la suppression de la taxe professionnelle, et, nous nous interrogeons sur leur mode de calcul, leur montant, leur pérennité, et surtout sur leur financement puisqu'aucun impôt nouveau n'est avoué dans notre pays où la pression fiscale bat des records. Il est également légitime de rappeler ici le principe d'égalité devant l'impôt et devant les charges publiques, inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dès lors où, à terme, seuls 20 % des contribuables y seraient assujettis. Rappelons que notre commune est loin d'être privilégiée au regard de ses recettes fiscales. Ces dernières sont indexées sur une valeur locative basse, et, l'attribution de compensation de la taxe professionnelle reversée par la Métropole Européenne de Lille demeure modeste par rapport à d'autres villes similaires, voire plus petites. Alors que notre commune se voit reverser environ 530.000 euros annuellement, Linselles et Bondue reçoivent 2 millions d'euros, Comines 3 millions d'euros, Roncq 3,4 millions d'euros, Neuville-en-Ferrain 3,7 millions d'euros et Marcq-en-Barœul 8 millions d'euros. À la lecture du rapport d'orientations budgétaires, on notera que Mouvaux est pauvre par ses recettes fiscales communales. Aussi, comme toujours, chaque projet a fait, fait et fera l'objet d'une recherche active de subventions à tous les niveaux possibles : Europe, Etat, Région, Département, Métropole Européenne de Lille, Caisse d'Allocations Familiales. Le mur d'escalade qui sera prochainement installé au complexe sportif Coubertin en est l'illustration récente, et s'ajoute aux 535 000 euros de l'Etoile scène de Mouvaux, aux 610 000 euros du parc du Hautmont ou aux 1 100 000 euros de l'espace Jean Richmond. L'année 2018 verra la fin de la construction des équipements structurants du cœur de ville. Sera alors engagé l'aménagement du carrefour lié au raccordement des rues Mirabeau et Roosevelt. Cette dernière devra d'ailleurs bénéficier du renouvellement complet de ses réseaux d'eau potable et d'électricité ainsi que d'une réfection de sa chaussée et de ses trottoirs. Notre commune profitera de ce chantier pour remplacer l'éclairage public par des LED plus économes. Il s'agira aussi de relancer le chantier des rues Mœquet, Jaurès, Epinette et Faidherbe, dont les acteurs n'en avaient semble-t-il pas mesuré la complexité technique. Nous comptons bien, dès sa reprise, procéder à l'enfouissement des câbles aériens et y remplacer l'éclairage public devenu obsolète. L'année 2018 verra aussi l'émergence de grands projets urbains : le « village du Hautmont » en lieu et place du terrain de la carrière des prés, les premières maisons témoins annonciatrices de la rénovation complète du quartier

de l'Escalette, la dépollution et la déconstruction du site des carbonisages préalables à la naissance d'un éco-quartier de haute qualité environnementale composé de maisons individuelles et de logements semi-collectifs, la reconstruction de notre maison de retraite. Cela nécessite de contenir la masse salariale par une gestion contemporaine des ressources humaines. Cela nécessite de stabiliser nos partenariats avec le tissu associatif. Cela nécessite de revoir les projets qui ne retiendraient pas l'attention de partenaires financiers extérieurs. Cela nécessite de mettre fin, avec lucidité et courage, aux actions secondaires non prioritaires. Au cours des nombreuses réunions de travail préparatoires à l'élaboration des orientations budgétaires 2018, il a été rappelé la stratégie municipale qui vise à préserver notre attractivité et le bien-être de nos habitants, en privilégiant non seulement la qualité des espaces publics et des équipements municipaux, mais aussi l'offre des services à la population.

M. le Maire : Je vais terminer. Oui Mouvaux est une ville pauvre. Vous l'avez souligné Monsieur COMPERE, riche par ses habitants, pas riche simplement financièrement, riche intellectuellement, riche en engagement citoyen mais il reste que Mouvaux est une ville pauvre par ses recettes fiscales. Mouvaux est l'un des plus faibles budgets de toute la Métropole Lilloise si je prends le ratio par habitant. Pascal GHEYSENS vient de remémorer à chacun ici la compensation d'attribution, j'ajouterais quand même que les recettes liées à la taxe d'habitation, qui nous restent encore, sont basées sur la valeur locative d'un bien. La valeur locative c'est très bien pour les contribuables Mouvallois, les valeurs locatives Mouvalloises sont très faibles, elles sont la moitié de celles de Marcq-en-Baroeul, voisine. Donc il est simple que quand nous avons le retour de notre dû de la TH sur un bien qui vaut 1 000, nous touchons 750 à peu près, quand Marcq-en-Baroeul, le même bien, la valeur locative est à 2 000, donc ils touchent 1 500, le double. Alors c'est vrai que des villes comme Marcq-en-Baroeul ou Bondues peuvent se gargariser de ne pas avoir d'endettement, d'avoir un bon matelas, oui, ce sont des villes riches elles, dans tous les sens du terme. Riches par leurs recettes fiscales et riches par leur population. Non seulement Mouvaux est une ville pauvre mais Mouvaux doit faire face à l'état de son patrimoine, l'état de son aménagement urbain. Quand je suis arrivé Maire en 2008 il me semble bien qu'à la place du cœur de ville d'aujourd'hui nous avions une friche, un stade désuet, complètement à l'abandon. Une salle Durieux que je m'évertue à remémorer parce que tout le monde l'a oubliée, qui tombait en ruine. La salle Leclercq elle, elle tombait tellement en ruine qu'elle était fermée pour raison de sécurité et la pauvre salle Florin, pour ceux qui ont connu, elle était de moins en moins utilisée car tout le monde la fuyait. Voilà la réalité. Donc nous avons construit oui, nous avons eu un grand plan d'investissement et puis maintenant il nous arrive autre chose. Je me passerais bien de la rue Franklin Roosevelt, je vous assure. Les travaux sont obligatoires parce que si on ne fait pas les travaux il n'y a plus d'eau dans le cœur de ville et plus d'électricité. Je le disais à mes vœux, si des personnes conçoivent qu'en 2018 on peut vivre sans eau et sans électricité pourquoi pas, on peut en faire l'expérience mais à Mouvaux je ne pense pas. Donc voilà, on est obligé de faire ces travaux. Et les travaux de la rue Guy Môquet, de la rue Faidherbe, des rues Jaurès et Epinette, là c'est pire, le réseau d'assainissement date de 60 ans, il est encore en briques et ça part de partout. Le réseau d'assainissement je vous signale c'est les eaux usées, les eaux usées, les matières fécales ce sont des eaux usées et ça rentre et ça va dans la nappe phréatique. Si on ne fait rien et bien on peut continuer comme ça à se regarder mais ces travaux là ça représente quelques centaines de milliers d'euros voire plusieurs millions d'euros. Voilà la réalité, ce n'est pas un choix, je suis devant le fait accompli. Après derrière, nous avons ici un magnifique bâtiment pour prendre cet exemple, cette Mairie, elle est très bien conçue, elle a été construite en 1995 et inaugurée en 1996, c'est-à-dire il y a plus de 20 ans, cette Mairie elle vieillit et on se rend compte qu'on doit changer le chauffage de la Mairie, 100 000 euros. Et puis on doit changer aussi l'eau chaude parce qu'à l'époque ils ont voulu faire à l'économie, c'est très bien, ils n'ont pas mis des tuyaux de cuivre pour l'alimentation d'eau froide et chaude, c'est des tubes en fer. Des tubes en fer avec de l'eau je vous laisse imaginer, il ne faut pas être grand technicien pour comprendre que ça rouille et qu'il faut changer complètement là c'est 80 000 euros, il faut trouver 80 000 euros pour changer. Et puis ceux qui sont habitués dans cette belle Mairie, vous pouvez voir qu'il y a des seaux un peu partout dans les couloirs, pourquoi ? Pas pour ceux qui doivent avoir une envie pressante je vous rassure, c'est parce que ça pisse de partout, non pas de l'être humain mais du toit. Ça coule dans tous les coins, si on ne fait rien, on peut laisser passer, c'est-à-dire que le bâtiment va partir et puis peut-être que nos successeurs auraient à mon avis quelques diatribes à nous formuler et je le conçois tout à fait. Je ne parle même pas de l'école Lucie Aubrac qui va créer de gros soucis dans les années à venir, comme si nous n'en avions pas assez. Le réaménagement du carrefour, le carrefour le plus important de Mouvaux, il est bien venu lui aussi par rapport à une nouvelle mobilité, nous avions un carrefour en Z, on fait un carrefour en croix en rapport avec nos aménagements urbains. Il faut s'y atteler, il faut avoir le courage de s'y atteler. Je me passerais bien aussi mais ce n'est pas mon style de rester les mains dans les poches. Peut-être qu'il y en a certains qui préfèrent. Vous savez, vous n'avez aucune critique si vous ne faites rien, la seule critique c'est que vous ne faites rien mais au moins on vous critiquera parce que vous ne faites rien mais pas sur le reste puisque vous ne faites rien. Donc là, j'aime bien qu'on me critique moi parce que au moins je fais des choses et je prépare au moins Mouvaux pour son avenir. Alors Monsieur COMPERE quand vous dites il y a 6 pages à caractère national et puis vous pinailliez sur plein de petits points, je laisserai Benjamin répondre sur les petits points à la PREVERT parce que je pense que ce rapport d'orientations budgétaires demande un peu de hauteur pour moi, il demande de la hauteur pour arriver à la virgule, vous avez oublié le point-virgule, vous avez oublié le point, vous avez oublié machin, vous avez fait une faute d'orthographe à la page 7. Excusez-moi je pense que ça mérite une hauteur et vous avez une certaine forme de contradiction et je ne vous jette pas la pierre là-dessus, vous dites : vous faites 6 pages à caractère national, mais Monsieur COMPERE tout le monde le sait dans la salle, à chaque fois vous parlez du national, à chaque fois. Donc reconnaissez quand même, on vous donne un peu de billes pour que vous puissiez de temps en temps parler, allez et vous reposez sur des éléments qui sont là. Oui moi, il y a un gouvernement qui est en place, vous savez, quand je critique, ma critique est posée, elle n'est pas politicienne. Moi, quand il y a quelque chose qui est bon, MACRON comme son prédécesseur François HOLLANDE, n'a pas tout fait de mauvais. C'est vrai qu'il faut chercher pour trouver des bonnes choses, il faut vraiment gratter c'est dur à trouver, il a fait des choses mais elles sont limitées. MACRON au moins je partage une chose avec le Président de la République c'est qu'il a une volonté sur l'investissement et essayer de sortir notre pays du marasme dans lequel il se trouve. Alors moi, excusez-moi ça va faire un an qu'il est au pouvoir, je lui laisse un peu plus d'un an parce-qu' une année ça ne suffit pas vous savez. La France est à un tel niveau qu'il faut du temps au temps et je sais de quoi je parle. On ne peut pas changer comme ça le monde en un coup de claquement de doigts ou en une journée. Si, il n'y en a qu'un seul mais celui-là les voix sont impénétrables on va dire. Quand le Gouvernement privilégie l'investissement au niveau national, oui j'applaudis à deux mains, quand le Gouvernement, mais je suis également contribuable, je suis concitoyen mais moi aussi je suis content de ne pas payer la taxe d'habitation. Je suis un homme très heureux de ne plus la payer éventuellement. Mais qui va la payer ? Qui va la payer ? Alors on me dit ça va être compensé mais j'aimerais bien savoir comment. On me dit à l'euro près, oui mais comment ? Et si on me dit à l'euro, est-ce que c'est constant, oui mais comment ? Vous savez on a une recette aujourd'hui qui est dynamique, si demain la recette la taxe d'habitation est dynamique, elle est valorisée chaque année par la loi des finances et on peut se permettre d'augmenter les bases. Si demain on dit non, vous avez voilà une somme mais dans 10 ans ce sera toujours la même somme, c'est exactement comme l'attribution de compensations. L'attribution de compensations depuis 2001 elle est à hauteur de 530 000 euros et nous sommes en 2018 on a toujours 530 000 euros. Et le prix de l'eau, du gaz et de l'électricité a légèrement augmenté depuis ces 15 dernières années. Donc encore une fois on n'est même plus dans le brouillard, avant on était dans le brouillard avec, encore une fois, je salue l'initiative du Président de la République François HOLLANDE, qui a voulu réduire les déficits publics, qui a donné d'une façon autoritaire aux collectivités, allez une baisse de ses dotations, j'applaudis à 2 mains, on aurait peut-être dû le faire de façon plus lissée, pas de cette façon trop dure. Vous savez, Mouvaux a perdu plus d'un million d'euros de recettes, une ville pauvre qui perd un million de recettes, c'est lourd et c'est même très lourd et c'est pour ça je reviendrai après sur les allusions de Madame COLLOT concernant la capacité d'autofinancement. Parce qu'il ne faut pas être grand mathématicien ou grand financier pour comprendre que si on a des recettes en diminution et des charges de fonctionnement en stagnation, il est évident que la capacité d'autofinancement elle ne peut que baisser, c'est obligatoire, c'est mathématique, on ne peut pas faire autrement. Donc si la capacité d'autofinancement de la ville baisse, vous pouvez regarder par rapport à la projection des CA, d'ailleurs je remercie les services qui ont fait cette projection sur les CA : regardez, à partir de 2014 la capacité d'autofinancement elle fond comme neige au soleil, pourquoi ? Parce que c'est là qu'il y a eu le plan national de réduction des déficits et que chaque année on nous retirait 300 000 euros et 300 000 et 300 000. Et bien les 300 000 c'est en moins de la capacité d'autofinancement. Parce-qu'on peut dire ce que l'on veut, mais le chapitre numéro 11 : charges à caractère général, n'a pas augmenté par rapport à la baisse de la capacité d'autofinancement, le chapitre 12 a toujours été contenu, c'est-à-dire le chapitre des charges de personnel et quant au chapitre 65, vous pouvez aller vérifier, qui est le chapitre en grande partie des subventions, participations et autres associations, il est toujours en stabilité. Donc, moi je suis un Maire très attentif et je peux vous dire que l'élaboration du budget, 2008, 2009, 2010 jusqu'à celui d'aujourd'hui, chaque ligne de crédit, je connais chaque ligne de crédit, j'ai rencontré chaque chef de service, j'ai rencontré chaque chef de pôle, j'ai rencontré chaque adjoint, je pense que j'ai dû avoir avec la directrice des finances, qui est ici dans la salle, je pense 10, 15, 20 réunions, je ne sais même plus. À la limite elle devrait s'installer dans mon bureau ça irait plus

vite comme ça. Et puis avec Eddie BERCKER à mes côtés en qualité de premier adjoint et Benjamin, nous avons rencontré tous les membres du CoDir, tous les chefs de pôles, ligne par ligne, on a eu un travail de concertation avec tout le monde. Alors oui, on peut dire et on peut cultiver ce système-là, on peut dire il y a un malaise, l'absentéisme Monsieur le Maire. Oui, je le dis haut et fort, l'absentéisme à la Mairie de Mouvaux il est trop élevé, il est beaucoup trop élevé. Il est lié peut-être à des problèmes de santé mais il n'y a pas que des problèmes de santé je ne suis pas dupe. Donc, je le dis, c'est un accord, nous allons mettre en place le RIFSEEP qui est un régime indemnitaire, le nouveau régime indemnitaire qui a été proposé par la gauche donc j'applique ce qui a été proposé par la gauche, qui me semble une bonne chose parce qu'il y a un élément que tout le monde aujourd'hui intègre : on pourra payer en partie les fonctionnaires au mérite. Vous imaginez, on va pouvoir payer les gens au mérite, c'est dingue ça. Et bien oui, et bien je vais vous dire celui qui bosse à la Mairie de Mouvaux il gagnera plus que celui qui ne bosse pas, ce qui me semble tout à fait logique. Alors après derrière, ce qui m'étonne Monsieur COMPERE, vous pinailliez chaque point mais vous embrouillez tout le monde parce que de temps en temps, vous-même, vous ne me comprenez pas. L'EPHAD ça n'a rien à voir la maison de retraite avec la ville, EPHAD, établissement public, mais il faut vous adresser au conseil d'administration de l'EPHAD qui est complètement autonome, c'est lui qui finance la maison de retraite, certes j'en suis le président, mais ce n'est pas le conseil municipal. La ville de Mouvaux ne va pas mettre un euro dans l'EPHAD et je vais vous dire une chose, on a presque fait le tour en matière de financement, 15 millions d'euros pour une nouvelle maison de retraite et on a presque trouvé les 15 millions d'euros pour rester sur un prix de journée à peu près stable, qui est de l'ordre de 65 euros. Une maison de retraite dont je ne me soucie pas qu'elle sera top, extraordinaire et je ne me soucie surtout pas pour les 20 ou 30 années à venir sur sa rentabilité et sur son taux d'occupation. Vu aujourd'hui le nombre de lits recherchés sur la Métropole Lilloise, quand je vois que notre maison de retraite actuelle, La Belle Epoque, pour laquelle je ne suis pas fier du tout en tant que président de l'établissement public quand je rentre dans ce bâtiment qui est désuet, qui ne prend pas en compte l'être humain, qui est construit sur les fonts baptismaux d'un ancien hospice, que vous avez des chambres à 2 lits, que vous finissez votre vie avec une personne qui est atteinte de déficience mentale, que vous ne connaissez pas, franchement il ne faut pas être glorieux et fier. Donc je m'attèle à construire une nouvelle maison de retraite. Sur les contrats aidés, mais Monsieur COMPERE vous avez bien la revue de presse ? On vous l'envoie, vous avez bien dû lire mon positionnement sur les contrats aidés, moi pas de contrats aidés ici à la ville de Mouvaux. Je considérais et à juste raison, je considérais que c'était des sous-emplois déjà d'une part, que ça ne donnait vraiment pas le pied à l'étrier et qu'à un moment donné la ville allait devoir payer et qu'on n'a pas les moyens de payer voilà, on n'a pas les moyens de payer. Nous sommes une ville pauvre. Alors après derrière oui, on pourrait attirer de nouvelles entreprises, mais ce n'est pas pour ça que j'aurais de l'attribution de compensations en plus, donc ça ne sert pas à grand-chose. Et qui plus est, je ne suis plus compétent en matière de développement économique, la compétence est à la Métropole Européenne de Lille. Je rappelle quand même que la Métropole Européenne de Lille il faudrait peut-être qu'elle regarde quand même ses zones d'entreprises. Il y en a une sur le territoire de Mouvaux qui s'appelle la ZAC des Peupliers. On ne peut pas dire que la ZAC des Peupliers soit au top de sa forme, la MEL pourrait peut-être investir dans cette zone pour la diversifier et la redynamiser, elle a tout pour plaire : par son positionnement géographique, par sa connexion au réseau de transports en commun et sa connexion par rapport au réseau autoroutier. Voilà, les équipements structurants sont bel et bien terminés, on ne va pas construire je vous rassure ou du moins pas sous mon ère, on ne va pas construire, mon cher Eddie, un nouvel espace sportif et de loisirs Jean Richmond on ne va pas en construire un nouveau avant au moins un vingtaine d'années. Tu ne t'y attendais pas hein ? Ma chère Michèle, on ne va pas construire une autre Etoile dans les 20 prochaines années mais encore une fois l'héritage est parfois lourd, on a beaucoup de découvertes à faire, au-delà des routes qui sont à refaire, au-delà du patrimoine à garder et à conserver, c'est toute notre action et ce que nous souhaitons et j'associe bien volontiers toute l'équipe municipale, nous souhaitons privilégier l'investissement, garder les services publics que nous avons, déjà les garder le mot est posé, les garder, les conserver, c'est du luxe je peux vous le dire, les conserver. Parce que ce qui va arriver à un moment ou à un autre c'est que les services publics ils vont prendre un coup dans les gencives. Alors après sur la liberté des collectivités territoriales vous voyez c'est une question que je me pose, vous savez on nous touche au porte-monnaie, on ne va plus être libre de nos recettes, est-ce la mort annoncée des communes ? En plus on met une Métropole Européenne de Lille qui est devenue un mastodonte, c'est à la MEL que tout se décide, voilà la réalité. Le Maire que je suis fait des mariages, enregistre les naissances, les décès, depuis le premier Novembre, pour votre information, nous parcions maintenant aussi, nous changeons les prénoms pour ceux qui le veulent, très intéressant, nous faisons aussi les changements de couche-culotte pour la petite enfance, super sympa et nous nous occupons aussi des crayons et des cahiers pour les écoles primaires, super. Mais tout ce qui est grands projets d'aménagement c'est la MEL, l'habitat c'est la MEL, le PLU c'est la MEL, les grandes routes c'est la MEL, la structure c'est la MEL, l'aménagement urbain c'est la MEL, voilà. Mais qu'est-ce qui est bon pour le citoyen, mais qu'est-ce qui est bon pour nous tous ici autour de la table ? Quand ça ne va pas, qui est à portée d'engueulade ? C'est nous tous les élus de la république, tous. Quand ça ne va pas, la personne rencontrée dans la rue elle vous alpague, et ça, ça ne va pas, et ma poubelle, et mon trottoir, et la route ? Et demain si on n'est plus là, ils vont râler auprès de qui ? Ils vont aller à la MEL ? Déjà, pour avoir une réponse, je suis Maire, Maire de Mouvaux, quand j'écris à la MEL, pour avoir une réponse en qualité de Maire, j'attends une paire de mois alors je pense que pour le contribuable citoyen quand il va écrire c'est une paire d'années qu'il va attendre. Et qui plus est s'il va à la MEL, faites-en l'expérience, déjà pour rentrer je vous souhaite bien du courage, si vous n'avez pas un ordre, une convocation, une invitation, vous ne rentrez pas à la MEL, voilà et vous êtes fouillé de la tête aux pieds. Voilà la réalité. Donc oui, moi je suis très préoccupé, très préoccupé sur l'avenir des communes françaises parce que c'est le haro, c'est un système de lobbying, on dit : haro il y a trop de communes en France, oui il y en a de trop 36 000 communes en France, il y en a 35 500 qui ont moins de 3 500 habitants, voilà la réalité. Mais les grosses communes, je le dis bien souvent, quand il y a la présentation des nouveaux Mouvallois, Mouvaux c'est 14 000 habitants, allez 13 500 parce qu'à 500 habitants près il y en a certains qui sont à 50 habitants, donc vous imaginez 500. Mais si je transpose Mouvaux dans certains départements français, nous sommes la préfecture sans aucune difficulté. Je prends toujours l'exemple de la Lozère : Mende pour ceux qui connaissent, extraordinaire : 12 000 habitants, capitale de la Lozère et la préfecture à tous les services, ici on a aucun service de l'administration. Mais si on supprime encore une fois tout ce réseau de communes mais c'est à notre République qu'on touche, c'est notre République qu'on abat et qui va diriger, ce n'est plus le politique, c'est la technocratie et ça veut dire quoi ? Ce n'est plus un régime républicain, c'est quoi comme régime ? Je vous laisse à chacun l'initiative et à chacun la réflexion, voilà je vais terminer sur ces petits points qui me préoccupent davantage. Alors oui on fait ce qu'on peut, on pourrait peut-être faire mieux mais pour le moment je peux vous dire que le citron il a été bien pressé, bien rincé et je le dis et je le redis, sur le chapitre 11 des charges à caractère général et je remercie tous les cadres et chefs de services de cette Mairie, il faut être conscient, on est à l'os, à l'os, on ne peut plus gratter il n'y a plus rien, il n'y a plus de gras, plus rien. Donc soit on arrête quelque chose, voilà, du style quand on me dit « Monsieur le Maire, le marché de Noël on peut retirer » et bien je préfère arrêter, voilà. Au lieu de faire un marché de Noël avec deux cabanes qui se battent en duel avec un Noël qui vient que le matin parce que l'après-midi on ne peut pas le payer et bien ça sert à rien. Il faut arrêter, il faut tout arrêter, plus centrer sur autre chose. Donc, ça fait des années, depuis 2008 que je suis Maire, les services ont gratté, on a gratté, aujourd'hui on est à l'os. Donc aujourd'hui ça veut dire quoi ? On est à la suppression de services, suppression de services, suppression de services Monsieur COMPERE, suppression de services. Ce n'est pas de gaieté de cœur mais, il y a les NAP, oui heureusement les NAP, les NAP en plus ce qui est assez extraordinaire, c'est que les NAP c'est pas de ma volonté, de notre volonté Thomas, c'est de la volonté des parents, les parents ne veulent pas, ils nous rendent service c'est super, on va faire une économie substantielle très intéressante. Mais il faudra aussi se poser des questions à l'avenir, Monsieur COMPERE je vous le dis de suite, je pense être Maire jusque 2020, jusque 2020 il ne faut plus vous attendre à des services publics nouveaux. Nouveaux il n'y a plus. Voilà, mon cher Benjamin si tu veux apporter quelques points supplémentaires ? Avant de passer à Benjamin, je remercie volontiers Patricia et les services de Pauline ISBLED qui nous fait le plaisir d'être parmi nous ce soir ainsi que les deux cadres qui sont au fond Alban et Valéry qui n'ont pas ménagé leurs efforts ces dernières semaines, à se gratter la tête pour l'euro près, ligne par ligne, ils ont fait un travail colossal et je voulais les remercier ce soir ainsi que tous mes collègues du conseil d'administration adjoints parce que nous avons passé de belles soirées à se prendre le chou, à avoir des coups de gueule les uns vis-à-vis des autres mais au moins on est arrivé à quelque chose de cohérent, merci.

M. HUS : Oui merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement j'abonde totalement d'abord dans les remerciements et je souligne en particulier le travail remarquable que fait Pauline à mes côtés, depuis plusieurs années maintenant, pour tenir aussi nos engagements s'agissant des dépenses et des recettes de notre budget. D'abord Monsieur COMPERE, je suis toujours un peu déçu quand j'entends, voilà que vous comptez le nombre de pages dédiées au contexte national et législatif cela fait partie néanmoins des sections incontournables que le gouvernement nous demande d'intégrer dans le ROB mais surtout c'est la couleur, on essaie toujours de vous mettre un peu de baume au cœur à la présentation de ce document budgétaire, c'est du vert donc on pense à vous, c'est un petit clin d'œil au passage. Alors, s'agissant du satisfecit, effectivement

Monsieur le Maire l'a rappelé, ce que l'on constate d'un point de vue complément budgétaire c'est que c'est la première année où la dotation forfaitaire ne diminue plus. C'est quand même déjà un point important. Monsieur le Maire l'a rappelé à l'instant, on a perdu un million d'euros sous le quinquennat précédent. Aujourd'hui il n'y a plus de baisse, on a arrêté l'hémorragie, c'est plutôt effectivement de nature à nous rassurer. D'autre part, c'est le cas aussi dans les questions d'Anne COLLOT, parfois vous nous avez interrogés sur des points de variation. Attention, parce que parfois vous comparez de BP à CA or nous ce que l'on vous propose dans les projections, c'est de BP à BP et de CA à CA. Mais par contre plus précisément s'agissant, Monsieur COMPERE, d'un exemple sur les charges à caractère général alors comment finalement est-ce qu'on exagère un peu en faisant un peu plus en inscription ? Non pas forcément et vous avez les charges à caractère général, Monsieur le Maire le disait à l'instant, il y a toujours cet effort quand même de gérer correctement les finances. Quand vous faites par exemple une consultation, un appel d'offres et que vous avez un marché qui finalement permet d'avoir un fournisseur qui est un peu moins cher que ce que l'on avait prévu et bien évidemment ça implique pour nous ensuite de re-budgétiser correctement la bonne somme et c'est souvent de bonnes surprises. C'est ça aussi finalement, c'est casser aussi ces coûts qui peuvent à l'instant où on vote un budget n'être que des prévisions. Et puis, plus généralement, ça c'est le cas aussi par rapport aux questions que vous me posiez, un budget c'est vivant et c'est la raison pour laquelle lorsque l'on vous propose en Mars un budget primitif et bien c'est un budget prévisionnel qui ensuite est modifié souvent par des décisions modificatives que l'on a faites en 2017 et qui ensuite donc du coup et bien impliquent des variations de crédits de ligne à ligne, de chapitre à chapitre. Les dépenses d'équipement Monsieur COMPERE, rassurez-vous la différence entre le BP et le CA, tient au fait qu'il n'y a pas les restes à réaliser et c'est pour ça que vous avez cette variation qui peut paraître importante ou le risque accru d'insécurité juridique, quand on l'indique, c'est simplement lié aux normes. On a quand même un législateur ces dernières années, qui a multiplié les normes qui s'imposent aux collectivités en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire le rappelait, le PACS qui nous tombe dessus, les cartes d'identité qui voilà ... il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons quand même des normes à respecter de plus en plus accrues et qui donc derrière pèsent également pour nous. L'échelle, vous voyez j'avais anticipé votre remarque, j'avais anticipé donc pas de difficulté et enfin l'emprunt en 2020 tout simplement il est lié à un équilibre, on est obligé d'avoir un équilibre budgétaire aujourd'hui compte tenu de la section de fonction telle qu'on l'envisage, compte-tenu du fait qu'on aura vraisemblablement un minimum de dépenses d'équipement pour continuer à renouveler notamment notre patrimoine, c'est ce qu'évoquait Monsieur le Maire à travers notre héritage et bien on a un emprunt qui me semble tout à fait essentiel pour respecter l'équilibre. Alors, rassurez-vous je réponds à Anne COLLOT, nous ne serons pas sous tutelle et moi je m'inquiète quand vous me dites qu'on dépense plus que ce qu'on a. Non, l'équilibre réel puisque vous en parlez, il sert à quoi ? L'équilibre réel consiste à ne pas emprunter pour rembourser de la dette, c'est ça l'équilibre réel. Ça veut dire qu'il faut dégager des ressources propres pour rembourser le capital restant. Aujourd'hui, je vous rassure effectivement, la ville de Mouvaux dégage suffisamment d'épargne brute pour rembourser sa dette. Par contre, le principe vertueux décidé au niveau des collectivités territoriales c'est que pour financer des dépenses d'équipement et bien il est aussi possible de recourir à l'emprunt. Mais donc l'équilibre réel il est néanmoins évidemment respecté à la ville de Mouvaux, même en empruntant. Mais rassurez-vous, vous savez qu'on est contrôlé à la fois par des magistrats financiers, nous avons le trésorier qui est là également pour vérifier ce que l'on fait et évidemment si on vous écoutait nous serions mis sous tutelle directement et nous n'aurions plus qu'à attendre que la préfecture gère notre belle ville de Mouvaux, ce n'est pas le cas naturellement. Donc rassurez-vous sur ce sujet, j'en ai terminé je crois qu'effectivement sur un certain nombre de sujets il faut prendre le BP, de budget primitif à budget primitif et notamment en 2017, je vous rappelle juste une chose, il y a eu la fermeture de la crèche familiale donc évidemment ce que l'on a inscrit à un moment donné en budget primitif 2017 a forcément varié à la fois en dépense de charges à caractère général et en dépenses de personnel puisqu'il y a eu une fermeture d'équipement et donc ça se traduira, on le verra dans quelques semaines également, par des variations également au niveau du budget primitif. J'en ai terminé pour ma part.

M. le Maire : Merci, donc on prend acte qu'il y a bien eu un rapport d'orientations budgétaires et comme d'habitude Madame COLLOT, Monsieur COMPERE on est à votre disposition au-delà de cette séance pour répondre à toutes vos interrogations, n'hésitez pas. Benjamin est souvent alpagué après la commission pour avoir des compléments d'informations concernant parfois des incompréhensions.

Le Conseil Municipal acte la tenue du débat.

2-Rectification de la Décision Modificative n°1 – Exercice 2017

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la décision modificative de crédits n°1.

Suite à une erreur matérielle, le chapitre 66/charges financières, n'a pas été intégré à cette décision modificative de crédits, ce qui ne permet pas la prise en charge des intérêts courus non échus de l'exercice 2017, opération de fin d'exercice.

Après concertation auprès des services de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Préfecture du Nord, ceux-ci nous invitent à porter rectification à la délibération du 13 décembre 2017.

Aussi, après avis favorable de la Commission Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines en date du 27 janvier 2018, il vous est proposé de rectifier la décision modificative de crédits n°1- exercice 2017, de la manière suivante :

RECETTES		DEPENSES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Section de Fonctionnement		Section de Fonctionnement	
		011 charges à caractère général	-50.000 €
		012 charges de personnel	+ 218.000 €
		66 charges financières	+ 32.000 €
		023 virement à la section d'investissement	-200.000 €
TOTAL	0	TOTAL	0
Section d'Investissement		Section d'Investissement	

13 subventions d'investissement	+ 160.000 €	2042 subventions d'équipement aux personnes de droit privé	+ 20.000 €
021 virement de la section de fonctionnement	-200.000 €	23 Immobilisations en cours	-60.000 €
TOTAL	-40.000 €	TOTAL	-40.000 €

M. HUS, Rapporteur : Voici une délibération très technique, justement on parlait de décisions modificatives, on en a voté une à l'unanimité en 2017, je vous parlais à l'instant des organes de contrôle, le Trésorier nous a fait une petite remarque, il y a une petite modification technique notamment sur les charges financières qui sont à revoir, donc naturellement par rapport à ce qui a été voté il n'y a pas de modification de l'équilibre, c'est simplement une inscription particulière pour répondre aux instructions de la Trésorerie. Rien de bouleversant, l'autofinancement est préservé.

M. le Maire : La délibération, c'est celle qu'on a déjà vue en décembre. Des questions particulières ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

3-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 18 octobre 2017, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 27 juin 2017 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet arrêté comme ci-joint.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc si vous permettez je vais donner les explications, la synthèse pour les deux délibérations suivantes, aussi bien pour le personnel permanent que pour le personnel à temps complet et non complet.

M. le Maire : Donc on fait la 3 et la 4.

M. BERCKER : Tout à fait. Donc on va pouvoir voter séparément si les gens le veulent mais les explications se rejoignent et s'imbriquent l'une dans l'autre. Il s'agit pour les emplois à temps complet de créer un poste de rédacteur pour permettre le recrutement d'un gestionnaire comptable en remplacement d'un agent ayant fait valoir son droit à mutation. Le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe laissé vacant n'est pas supprimé pour le moment car le grade exact du futur remplaçant n'est pas connu à ce jour. Le tableau sera donc ajusté à la prochaine séance. Créer en plus du poste déjà vacant un poste d'adjoint technique à temps complet pour permettre la nomination stagiaire de deux agents contractuels affectés sur des emplois permanents en remplacement d'agents en disponibilité pour convenances personnelles de plus de 6 mois. Créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour permettre la nomination stagiaire d'un agent contractuel affecté sur un emploi permanent en remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles depuis plus de 6 mois. En contrepartie le poste d'adjoint d'animation à temps complet laissé vacant par l'agent est supprimé. A noter : les besoins du poste ont été revus à la baisse de 10 %. Créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour permettre la nomination stagiaire d'un agent lauréat du concours qui remplace un agent en disponibilité pour convenances personnelles depuis plus de 6 mois et dont le poste avait été supprimé avant que l'agent remplaçant obtienne le concours. Et à noter enfin, une erreur matérielle contenue dans le tableau des effectifs à temps non complet a été corrigée : adjoint technique à temps non complet 85 %, il y a 2 postes prévus et non pas 1 comme indiqué par erreur dans la délibération du 18 Octobre 2017.

M. le Maire : Il n'y a pas de création de poste. Ce ne sont pas des nouveautés, uniquement des remplacements. Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une question pour les années futures, est-ce qu'il serait possible d'avoir également un tableau au niveau des contractuels ? M. le Maire : Les contractuels c'est le tableau ...

M. COMPERE : Non là ce sont des titulaires. Il n'y a que des tableaux de titulaires.

M. le Maire : Oui mais le point 4 ?

M. COMPERE : Ce sont les titulaires. Il n'y a pas de contractuels.

M. le Maire : D'accord.

M. COMPERE : Ce sont les titulaires à temps complet et à temps partiel. Ce serait peut-être bon également au niveau du Conseil Municipal d'avoir un tableau pour les contractuels.

M. le Maire : Il y en a très peu.

M. COMPERE : Oui mais il y en a.

M. le Maire : Ça dépend ce qu'on entend par contractuel. Un agent qui remplace un agent malade ou pour longue maladie est contractuel.

M. BERCKER : Donc il y en a tous les jours.

M. le Maire : À ce que je sache, il y a très peu de contractuels en dehors de cette philosophie-là et on vous le donnera. Donc y a-t-il d'autres questions ? On vote pour les points 3 et 4.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 18 octobre 2017, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 27 juin 2017 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet arrêté comme ci-joint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

5-Nouvelle organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018-2019

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2014, la Ville de Mouvaux s'est engagée depuis la rentrée scolaire de septembre dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Après un 1er cycle de 3 ans, par une délibération en date du mercredi 14 juin 2017, elle a fait le choix de prolonger d'un an cette organisation et la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périéducatives (NAP) pour l'année scolaire 2017-2018 :

- en considérant que les résultats des évaluations réalisées chaque année auprès des partenaires de la communauté éducative étaient très positifs et que l'intérêt pour l'enfant était réel
- après validation le 10 Janvier 2017 des représentants de la communauté éducative lors un conseil d'école extraordinaire (réunion commune aux 5 écoles publiques mouvalloises)
- en raison du délai tardif de possibilité de changement de l'organisation du temps scolaire - et donc de l'impossibilité d'une information efficace - qui aurait pu déstabiliser des familles dans leur organisation mais aussi conduit à mettre les animateurs en charge des NAP en grande difficulté sociale
- malgré le coût important engendré par les NAP

Par une délibération en date du 18 octobre 2017, le Conseil Municipal a ensuite pris acte du choix de l'Education Nationale de modifier le jour des NAP concernant les deux écoles publiques Saint Exupéry maternelle et Saint Exupéry élémentaire (le vendredi au lieu du lundi).

Lors des conseils d'école des écoles publiques mouvalloises qui se sont déroulés durant le mois de novembre 2017, a été posée la question de l'organisation du temps scolaire pour les années scolaires à venir sur la commune de Mouvaux.

A l'unanimité, les conseils d'école se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019, avec la suppression des cours le mercredi matin.

Aussi,

- Après demande exprimée lors des conseils d'école les :
 - Lundi 6/11/2017 pour l'école Victor Hugo Elémentaire
 - Mardi 7/11/2017 pour le Groupe Scolaire Lucie Aubrac
 - Jeudi 9/11/2017 pour l'école Victor Hugo Maternelle
 - Vendredi 10/11/2017 pour l'école Saint Exupéry Maternelle et pour l'école Saint Exupéry Elémentaire
- Après avis favorable de la commission thématique en date du 14 novembre 2017 et du 21 décembre 2017

Il vous est proposé de :

- prendre acte de cette organisation du temps scolaire à Mouvaux à partir de l'année scolaire 2018-2019
- prendre acte que toute mention faisant référence aux NAP sera supprimée des règlements de fonctionnement pour la rentrée 2018-2019.

M. DESMETTRE, Rapporteur : En tant que parent ou en tant que grand-parent vous avez entendu les décisions qui ont été prises dans les conseils d'écoles qui ont souvent lieu juste après la rentrée, aux mois d'octobre et novembre. Je rappelle le contexte sur Mouvaux, nous étions arc-boutés contre la réforme des rythmes scolaires, cela a été dit tout à l'heure, donc nous l'avons déplacée en 2014 sur un cycle de 3 ans. L'an passé, nous avons délibéré sur une prolongation d'un an notamment pour le respect de l'organisation des familles, dans l'organisation professionnelle. Malgré le coût, nous avons fait ce choix là et puis aussi ne l'oubliez pas, l'accompagnement professionnel des animateurs, animatrices qui étaient engagés sur cette réforme des rythmes scolaires. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de revenir à la rentrée de Septembre 2013, c'est-à-dire repartir sur une semaine de 4 jours en résonnance avec ce qui a été évoqué par notre adjoint aux finances sur les baisses des dotations, nous devons faire des choix bien évidemment. Certaines communes ont anticipé, nous avons plaidé pour un maintien pour une prolongation d'un an mais ce soir je vous propose une nouvelle organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018 - 2019 qui à l'unanimité des conseils d'écoles avait été proposée par les parents.

M. le Maire : Y-a-t-il des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il m'arrive de temps en temps d'évoquer la politique nationale ce que je voudrais faire un peu ici, en faisant un petit rappel historique. Donc, comme tout le monde ne le sait peut-être pas, en 1887 la durée hebdomadaire était de 30 heures sur 5 jours en 2 demi-journées : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi, le Jeudi permettant de se préparer au jeûne du Vendredi. On a fermé le Samedi en passant à 27 heures en 1969 et en 2008 on est passé à 24 heures en laissant là tout le monde faire comme il le voulait, on commençait l'éducation libérale. En 2010, le ministère a préconisé les 5 jours avec Mercredi au repos, on a vraiment des modifications tout le temps. Là, on va revenir à 4 jours ce dont vous n'êtes absolument pas responsable. Quand Nicolas SARKOZY a fait passer de 27 à 24 heures, son objectif était de diminuer le nombre d'enseignants. Quand M. BLANQUER s'aligne sur 4 jours et supprime des classes et donc des enseignants, le but est de participer au 120 000 fonctionnaires en moins. Il le fait d'ailleurs très bien actuellement dans le secondaire, je pourrais vous donner l'exemple de mon lycée. Donc est-ce qu'il serait un jour possible d'envisager le bien de l'enfant ? Par exemple, le gouvernement nous dit que les études montrent que les effets de l'aménagement scolaire 4 jours / 4 jours ½ sont négligeables voire nuls sur les résultats des élèves. J'ai cherché des études, je n'ai jamais trouvées parce qu'il n'y a eu aucune évaluation scientifique de l'organisation du temps scolaire. L'étude était vraiment au doigt levé. Donc les communes qui le souhaitent vont pouvoir revenir à la semaine de 4 jours malgré l'avis négatif du conseil supérieur de l'éducation. Cette semaine de 4 jours ne respecte pas les rythmes biologiques des enfants et ne répond pas à leur besoin de régularité. La première et la plus importante règle à respecter pour les enfants c'est la régularité, à commencer par celle du rythme veille-sommeil. Dès l'âge de 3 ans, cette régularité se reflète dans la qualité des apprentissages et le comportement des enfants. Un enfant devrait toujours se coucher à la même heure du Lundi au Dimanche, ce qui est rarement le cas quand il n'y a pas école le lendemain, y compris d'ailleurs pendant les petites vacances. Dans l'idéal il faudrait 6 matinées d'école du Lundi au Samedi, ce qui avait été expérimenté à Lille et que Xavier DARCOS a supprimé. Donc la plupart des enfants sont naturellement lève-tôt lorsqu'on respecte la régularité de leur rythme veille-sommeil. Simplement on peut penser que beaucoup de parents veulent adapter les enfants à leur façon de vivre et non pas s'adapter à la façon de vivre des enfants. Par contre, il est vrai que les ados voient leur rythme bousculé par les hormones, ce qui décale leur rythme d'environ une heure. Et pourtant les lycéens ont cours du Lundi au Samedi. Donc encore une fois, l'enfant est la variable d'ajustement d'un système qui ne pense plus qu'à faire des économies.

M. le Maire : Heureusement qu'on n'a fait que 6 pages nationales Benjamin, heureusement. Merci Monsieur COMPERE mais je ne suis pas le Ministre de l'Education Nationale. Je sais que vous me portez beaucoup de valeurs mais celle-là je ne l'ai pas encore atteinte vous voyez. Et je ne sais pas si un jour ma volonté est d'être Ministre de l'Education Nationale. Je vous laisse donc transmettre au Ministre vos constats faits ou

diatribes diverses. Merci. Donc nous revenons plus modestement à la nouvelle organisation du temps scolaire mouvalloise à partir de la rentrée 2018 – 2019.

Par 31 voix pour et 1 abstention (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

6-Modification du règlement de fonctionnement des Mercredis récréatifs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2014, la Ville de Mouvaux s'est engagée depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Après un 1er cycle de 3 ans, par une délibération en date du mercredi 14 juin 2017, elle a fait le choix de prolonger d'un an cette organisation et la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périéducatives (NAP) pour l'année scolaire 2017-2018 :

- en considérant que les résultats des évaluations réalisées chaque année auprès des partenaires de la communauté éducative étaient très positifs et que l'intérêt pour l'enfant était réel
- après validation le 10 Janvier 2017 des représentants de la communauté éducative lors un conseil d'école extraordinaire (réunion commune aux 5 écoles publiques mouvalloises)
- en raison du délai tardif de possibilité de changement de l'organisation du temps scolaire - et donc de l'impossibilité d'une information efficiente - qui aurait pu déstabiliser des familles dans leur organisation mais aussi conduit à mettre les animateurs en charge des NAP en grande difficulté sociale
- malgré le coût important engendré par les NAP

Par une délibération en date du 18 octobre 2017, le Conseil Municipal a ensuite pris acte du choix de l'Education Nationale de modifier le jour des NAP concernant les deux écoles publiques Saint Exupéry maternelle et Saint Exupéry élémentaire (le vendredi au lieu du lundi).

Lors des conseils d'école des écoles publiques mouvalloises qui se sont déroulés durant le mois de novembre 2017, a été posée la question de l'organisation du temps scolaire pour les années scolaires à venir sur la commune de Mouvaux.

A l'unanimité, les conseils d'école se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019, avec la suppression des cours le mercredi matin.

Afin de répondre aux mieux aux besoins exprimés par les familles mouvalloises, il convient de redonner l'amplitude horaire d'avant réforme des rythmes scolaires aux Mercredis Récréatifs, à savoir 9h30-17h30 (contre 11h30-17h30 aujourd'hui), avec un retour des garderies de 8h30 à 9h30 et le maintien des garderies de 17h30 à 18h30.

Aussi,

- Après demande exprimée lors des conseils d'école les :
 - Lundi 6/11/2017 pour l'école Victor Hugo Elémentaire
 - Mardi 7/11/2017 pour le Groupe Scolaire Lucie Aubrac
 - Jeudi 9/11/2017 pour l'école Victor Hugo Maternelle
 - Vendredi 10/11/2017 pour l'école Saint Exupéry Maternelle et pour l'école Saint Exupéry Elémentaire
- Après avis favorable de la commission thématique en date du 14 novembre 2017 et du 21 décembre 2017

Il vous est proposé de bien vouloir modifier le règlement de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs et notamment les spécificités concernant les Mercredis Récréatifs, leur fonctionnement et leur tarification pour une application aux inscriptions de mai 2018 pour un service se déroulant à la rentrée de septembre 2018 avec une capacité d'accueil de 96 places.

M. DESMETTRE, Rapporteur : En résonance avec ce que nous venons de choisir précédemment, nous réinstallons bien évidemment les Mercredis récréatifs afin de répondre aux besoins exprimés par les familles mouvalloises. Donc, redonner l'amplitude horaire d'avant la réforme des rythmes scolaires aux Mercredis récréatifs à savoir : 9 H 30 – 17 H 30 contre 11 H 30 – 17 H 30 aujourd'hui avec un retour des garderies de 8 H 30 à 9 H 30 et le maintien des garderies de 17 H 30 à 18 H 30. Rappel au passage que nous avons 96 places dédiées pour les Mercredis récréatifs. Donc bien évidemment comme nous repassons sur la semaine à 4 jours, nous réinstallons l'amplitude ancienne des Mercredis récréatifs.

M. le Maire : J'ai dit tout à l'heure une bêtise. On revient à un nouveau service, le Mercredi matin il n'y en avait plus. Mais bon ce n'est pas nouveau parce qu'on revient, ça existait avant mais vous voyez on fait quand même un effort surtout pour les parents qui travaillent. Donc, il faut prévoir la prise en charge de leurs enfants. Donc vous voyez on a fait un petit effort pour le Mercredi matin pour les parents qui bossent. Même chose, on se reposera la question je le dis haut et fort, de l'école de musique le Mercredi matin. Parce que je tiens à préciser que l'école de musique il n'y avait plus de cours le Mercredi matin, pour ne pas faire concurrence entre les enfants du public qui devaient aller à l'école et ceux du privé qui n'avaient pas cours. Donc il faudra peut-être voir à mieux étaler les reprises de cours. Alban il faudra peut-être voir ça avec Madame MARGER. C'est comme ça, c'est au passage, je pense que tout le monde était passé au travers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Travaux d'effacement des réseaux rue Suzanne Lanoy-Blin – Demande de subvention MEL

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre du programme de voirie en collaboration avec la MEL, les travaux d'aménagement de la rue Suzanne Lanoy-Blin débiteront prochainement.

Dans l'objectif de poursuivre son engagement quant à la dissimulation des réseaux aériens qui jalonnent les axes de la ville, la commune souhaite accompagner ces travaux en enfouissant les câbles, aux fins d'amélioration esthétique, et par effet induit en réfectionnant l'éclairage public.

De ce fait, pour ce qui concerne les réseaux électriques, la MEL permet de solliciter une participation pour chaque chantier d'amélioration esthétique à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

Il vous est donc proposé :

- de valider la réalisation des travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la rue Suzanne Lanoy-Blin.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la MEL à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

M. SANSONE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Vous savez que depuis longtemps nous avons une politique d'accompagner la MEL pour l'enfouissement des réseaux, nous avons donc aujourd'hui une demande de réfection intégrale de la rue Suzanne Lanoy Blin, donc nous allons faire une demande de subvention dans le cadre des programmes de voirie de la MEL. Les travaux de la rue Suzanne Lanoy Blin débiteront prochainement, en principe avant le mois de Juin pour Monsieur COMPERE qui m'a posé tout à l'heure la question puisqu'il est intéressé par sa fille à la réfection de la route, comme ça il pourra voir les nouveaux candélabres quand ils seront installés avec des lampes économiques puisqu'on fait la même chose, à savoir qu'on pose des LED partout. Dans cet objectif de poursuivre cet engagement quant à la dissimulation des réseaux aériens qui jalonnent les axes de la ville, la commune souhaite accompagner ces travaux d'enfouissement des câbles, afin d'améliorer l'esthétique

et par effet induit en réfectionnant l'éclairage public. De ce fait, pour ce qui concerne les réseaux électriques, la MEL permet de solliciter la participation pour chaque chantier d'amélioration esthétique à hauteur de 40 % du montant hors taxes de la part basse tension. Il vous est donc proposé de valider la réalisation de ces travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la rue Suzanne Lanoy Blin et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la MEL à hauteur de 40 % du montant hors taxes, merci.

M. le Maire : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une question, c'est valable d'ailleurs pour les 3 délibérations suivantes : parce que pour la dernière on a un montant et là on n'a pas de montant, est-ce qu'on connaît le montant des travaux pour la 7 et la 8 ?

M. le Maire : Alors, pour la 7, parce qu'on a eu la demande il y a une semaine je pense donc on n'a pas eu le temps de se retourner, on sait que le montant global des travaux, global, est de l'ordre de 110 000 euros : 100 000 euros de travaux et 10 000 euros de bureau d'étude c'est ça ? Et donc dans les 100 000 euros il y a les candélabres et aussi la main d'œuvre pour mettre les réseaux en souterrain, ça c'est pour la rue Suzanne Lanoy Blin. Donc on n'a pas encore le descriptif complet, parce que le dossier on l'a eu il y a très peu de temps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

8-Travaux d'effacement des réseaux rue Franklin Roosevelt – Demande de subvention MEL

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre du programme de voirie en collaboration avec la MEL, les travaux d'aménagement de la rue Franklin Roosevelt débiteront en Avril et seront répartis en deux phases :

- Phase 1 : rue Franklin Roosevelt (de la rue de Lille à la rue des Poilus), rue de Lille (partie comprise entre le carrefour avec la rue Roosevelt et la rue Marceau) et rue de Londres (partie comprise entre le carrefour avec la rue Roosevelt et l'école Sainte Jeanne D'arc)
- Phase 2 : rue Franklin Roosevelt (de la rue des Poilus au Boulevard Carnot)

Dans l'objectif de poursuivre son engagement quant à la dissimulation des réseaux aériens qui jalonnent les axes de la ville, la commune souhaite accompagner ces travaux en enfouissant les câbles, aux fins d'amélioration esthétique, et par effet induit en réfectionnant l'éclairage public.

De ce fait, pour ce qui concerne les réseaux électriques, la MEL permet de solliciter une participation pour chaque chantier d'amélioration esthétique à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

Il vous est donc proposé :

- de valider la réalisation des travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la rue Franklin Roosevelt.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la MEL à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

M. SANSONE, Rapporteur : On va donc reprendre la délibération.

M. le Maire : Pas la peine de la lire, c'est la même chose.

M. SANSONE : C'est la même, on demande simplement de valider la réalisation des travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la rue Franklin Roosevelt et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la MEL à hauteur de 40 % du montant hors taxes de la part basse tension.

M. le Maire : Alors là, la somme est différente, nous ne sommes plus à 110 000 euros, on passe à ...?

M. SANSONE : On a un budget de 700 000 euros.

M. le Maire : Près de 700 000 euros. Vous allez voir c'est crescendo. Alors quand on dit 700 000 euros c'est la même chose, d'une part on paye déjà le bureau d'études qui nous explique comment on doit faire les tranchées, comment on doit mettre les câbles, comment on met les réseaux etc ... puis après il y a le nombre de candélabres. Candélabres c'est-à-dire le nombre de spots qui vont éclairer la rue. Donc plus la rue est longue plus il y a de candélabres, de lampadaires donc c'est pour ça que c'est plus cher.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9-Réseau d'éclairage public rue Franklin Roosevelt – rue de Lille – rue de Londres – Demande de subvention DETR

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

A l'occasion des travaux de mise aux normes des réseaux d'eau et d'électricité menés rue Franklin Roosevelt, rue de Lille et rue de Londres par les services communautaires, compétents en la matière, la commune a entrepris de rénover son réseau d'éclairage public dans une double perspective de mise aux normes de ses installations et d'économies d'énergie.

En coordination avec le programme communautaire, il est donc prévu d'intervenir sur le réseau des rues Franklin Roosevelt, Lille et Londres.

Les travaux, dont le montant est estimé à 633.500 euros HT, dont 317.500 euros HT relatifs à l'éclairage public, consistent à rénover le câblage ancien et aérien de ces voies en l'installant en réseau souterrain, d'implanter des candélabres propres à la commune permettant d'assurer la transition écologique avec un éclairage à économie d'énergie (temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, suppression des sur-éclairages, utilisation de luminaires haute-performance...), tout en renforçant la sécurité piétonne et routière.

En 2018, la commune reste éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux instituée par la loi de finances 2011, son potentiel financier moyen par habitant restant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.

Dans la mesure où ces travaux répondent aux catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le concours de l'Etat pour un montant égal à 40% du coût HT des travaux relatifs à l'éclairage public (317.500 euros HT), étant précisé que le financement de cette opération d'envergure sera assuré sur l'exercice budgétaire 2018.

M. le Maire : Là c'est différent Joseph.

M. SANSONE, Rapporteur : Là c'est déjà un peu plus intéressant.

M. le Maire : On est toujours sur les travaux de la rue Franklin Roosevelt mais c'est une demande de DETR. C'est la dotation d'équipement des territoires ruraux. On est éligible à la DETR comme au FSIL donc là on ne demande pas pour la partie des réseaux souterrains mais pour l'éclairage. C'est pour ça que le montant est de 317 500 euros.

M. SANSONE : À l'occasion des travaux de mise aux normes des réseaux d'eau et d'électricité menés rue Franklin Roosevelt, rue de Lille et rue de Londres par les services communautaires, compétents en la matière, la ville a entrepris de rénover son réseau d'éclairage public dans une double perspective de mise aux normes de ses installations et d'économies d'énergie. En coordination avec le programme communautaire, il est donc

prévu d'intervenir sur le réseau des rues Franklin Roosevelt, Lille et Londres. Les travaux, dont le montant est estimé à 633.500 euros, dont 317.500 euros relatifs à l'éclairage public ...

M. le Maire : L'éclairage c'est bien ça, c'est que les poteaux et les candélabres.

M. SANSONE : C'est ça. Cela consiste à rénover le câblage ancien et aérien de ces voies en l'installant en réseau souterrain, implanter des candélabres propres à la commune permettant d'assurer la transition écologique avec un éclairage à économie d'énergie (temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, suppression des sur-éclaircissements, utilisation de luminaires haute-performance...), tout en renforçant la sécurité piétonne et routière. En 2018, la commune reste éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux instituée par la loi de finances 2011, son potentiel financier moyen par habitant restant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants. Dans la mesure où ces travaux répondent aux catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le concours de l'Etat pour un montant égal à 40 % du coût hors taxes des travaux relatifs à l'éclairage public c'est-à-dire 317.500 € HT, je le précise bien non pas sur la grosse somme, étant précisé que le financement de cette opération d'envergure est assuré sur l'exercice budgétaire 2018.

M. le Maire : Merci, pas de questions particulières ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

10-Rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux – Demande de subvention DETR

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

La commune a intégré dans ses politiques publiques le volet transversal du développement durable qu'elle s'efforce de traduire entre autres, dans ses projets urbains, dans la requalification de ses espaces publics, la construction de nouveaux équipements ou la modernisation de son patrimoine.

La commune a en ce sens entrepris un plan d'entretien et de rénovation de son patrimoine, et entend privilégier les investissements participant à la transition écologique des équipements municipaux et accueillant du public.

C'est dans ce volet que la commune souhaite poursuivre son engagement en rénovant le réseau eau chaude-eau froide de la Mairie et en dotant certains bâtiments publics de systèmes de chauffage plus performants et respectueux de l'environnement.

Ces bâtiments sont actuellement équipés de systèmes de chauffage vétustes et énergivores qui ne répondent plus aux exigences de consommations énergétiques qui doivent aujourd'hui être prises en compte.

L'opération participe à la transition écologique des équipements municipaux et entend s'inscrire dans une perspective de développement durable, conformément à l'agenda 21 de la commune, en prenant en compte les mesures indispensables aux économies d'énergie recherchées.

Les travaux, dont le montant est estimé à 122.975,91 euros HT, consistent à rénover le réseau constant eau chaude/eau froide de la Mairie, à remplacer des caissons d'extractions, des émetteurs de chauffage et des convecteurs dans divers bâtiments publics permettant d'assurer la transition écologique avec chauffage performant dans des bâtiments accueillant notamment du public.

En 2018, la commune reste éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux instituée par la loi de finances 2011, son potentiel financier moyen par habitant restant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.

Dans la mesure où ces travaux répondent aux catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le concours de l'Etat pour un montant égal à 40% du coût HT des travaux, étant précisé que le financement de cette opération sera assuré sur l'exercice budgétaire 2018.

M. SANSONE, Rapporteur : C'est la même chose que la dernière fois simplement on table sur la rénovation intégrale du système de chauffage pour le nouveau bâtiment dont on a parlé tout à l'heure donc je rappelle quand même qu'on en a à peu près pour 122 975 euros de dépenses.

M. le Maire : Hors taxes.

M. SANSONE : Hors taxes bien entendu.

M. le Maire : Donc là, la même chose, on demande une subvention à hauteur de 40 %. La demande c'est pas sûr de l'avoir, je vous le précise comme ça au hasard. De toute façon ce qui va se passer, comme je siège à la commission DETR, c'est qu'ils choisissent un dossier, donc c'est pour ça qu'on en présente plusieurs. Comme ça s'ils ne prennent pas le plus important, parce que si vous avez bien compris le plus important c'est celui de 317 000 euros, s'il en reste il est préférable d'en avoir 2. Comme ça s'il reste un peu de crédit sur la DETR, on en a un deuxième et on peut dire au lieu de donner 100 000 euros, on veut bien prendre 40 ou 50 000 euros. Voilà c'est pour cela que l'on fait 2 demandes. Mais la même chose, s'il y en a une qui n'est pas prise ça peut aller aussi au niveau du FSIL qui est le fond de solidarité à l'investissement local. Alors on suit ça de très près.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

CARNET

23 décembre 2017 : naissances de Camille et Violine, petites-filles de Joëlle WATINE

2 février : naissance de Charles, petit-fils de Joëlle WATINE

AGENDA

Samedi 10 février, 20h30 – « Rire », plateau d'artistes des cours Jean Blondeau mis en scène par Stéphane Pézerat à L'étoile

Samedi 17 février, 20h30 – Boney Fields and the Bone's Project en partenariat avec Jazz en Nord (jazz, blues, soul et funk) à L'étoile

Samedi 10 mars, 11h – Noces d'Or des époux BRAEKE, salons de l'hôtel de ville

Samedi 17 mars, 20h30 – « Rire », plateau d'artistes des cours Jean Blondeau mis en scène par Stéphane Pézerat à L'étoile Mercredi 21 mars, 19h – Conseil municipal

Vendredi 23 mars, 14h – Cross des écoles primaires et des 6^{èmes} du collège, complexe sportif de Coubertin

Samedi 25 mars, 12h30 – Repas de Pâques des aînés, salle Bercker

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h35.